

PRÉVENTION TMS

Etre Chargé de Prévention du projet de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (4 jours)

- ✓ **Se situer dans le cadre d'une action de prévention des TMS** construite et pilotée par la Direction de son établissement
- ✓ **Mettre en œuvre les étapes** de repérage, analyse, évaluation des risques TMS et recherche de pistes d'action dans l'établissement
- ✓ **Identifier des perspectives de travail** pour poursuivre l'action à l'issue de la formation.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Formateur certifié INRS

01. La prévention des TMS

Enjeux généraux, le programme TMS Pros, le dispositif de formation

02. Les atteintes à la santé des individus et le lien performance des entreprises

03. Les facteurs de risque de TMS

Biomécaniques, psychosociaux, environnementaux et les liens avec l'organisation du travail

04. Les éléments structurants d'une démarche de prévention des TMS

05. Les méthodes d'analyse des situations de travail, de repérage et d'évaluation des risques TMS

(Méthode d'Analyse de la Charge Physique de Travail et RITMS 3)

06. L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail

07. Le reporting TMS Pros

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Exposés didactiques, mises en situation, échanges et retours d'expériences
Groupe de 4 à 10 personnes

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Tests, mises en situation et mise en œuvre du projet. Présentation d'une étude réalisée au sein de son entreprise



Prérequis

Avoir réussi l'autoformation e01001
Etre en possession d'une lettre d'engagement de la direction dans le cadre de la démarche TMS Pros



Public Concerné

Toute personne appelée dans son établissement à exercer la fonction de chargé de prévention des TMS



Durée

28h réparties : 2 journées + 1 journée et 2 demi-journées d'accompagnement en entreprise



Certification

Certificat de réalisation

